Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON.

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.

Est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 29 septembre 2020.

à Meix-devant-Virton (Hall sportif), à 18 heures 30 précises.

- respect des distances sociales.
- port du masque obligatoire pour le public (places limitées afin du respect du point 1).
- désinfection obligatoire des mains à l'entrée.

La Directrice générale,
N. BOLIS

Le 18 septembre 2020.
Le Bourgmestre,
P. FRANCOIS

ORDRE DU JOUR :

Séance publique.

1. Mot du Bourgmestre-Président concernant le devoir de confidentialité des Conseillers communaux.
2. Avis tutelle.
3. Cotisation AMU 2020 à verser à VIVALIA.
4. VIVALIA – Constitution du fonds d'investissement Vivalia 2025 – approbation.
5. VIVALIA – Secteur PCPA – Prise en charge de la perte de l'exercice 2019.
6. VIVALIA – Secteur extra hospitalier – Prise en charge de la perte de l'exercice 2019.
7. Location des droits de chasses – adaptation des loyers.
8. Collecte sélective en porte-à-porte du papier carton d'origine ménagère - renouvellement du contrat de collecte – approbation.
9. Constat de création par l'usage du public par prescription trentenaire d'une servitude publique de passage à travers les parcelles sises à Gérouville/Limes, 2ème Div section A 1195, A 1196 et A 1197 (sentier dit « de Limes vers La Soye »).
10. Convention relative à la stérilisation des chats errants – approbation.
11. CPAS Meix-devant-Virton – l'adhésion et la prise de participation à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle – approbation.